

Finances

Recettes et dépenses

En 2004, le budget global de l'Agence, consacré au financement de ses programmes et de ses autres activités, a représenté (avec le report des crédits de paiement de 2003) :

- 3172,8 Meuros en crédits d'engagement et
- 2791,2 Meuros en crédits de paiement.

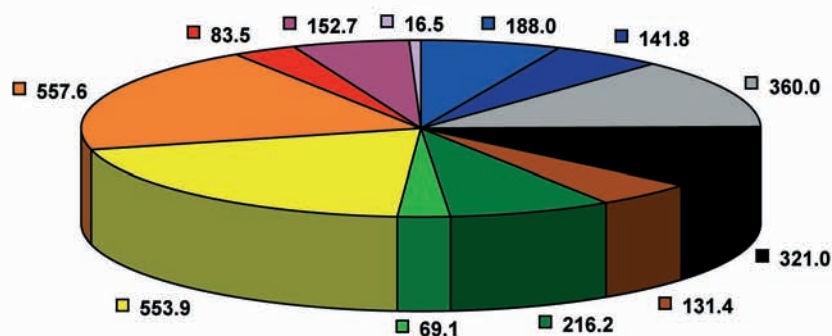
Environ 25 % du total des dépenses ont été affectées aux activités obligatoires de l'Agence (689,9 Meuros), 70 % à ses programmes facultatifs (1949,2 Meuros) et 5 % à des programmes entrepris pour le compte de tiers et financés par eux (152,7 Meuros). La légère réduction des contributions allouées aux programmes facultatifs au profit des activités obligatoires, représentant environ 2,5 points de pourcentage des budgets 2004 de l'Agence, soit près de 70 Meuros, semble conforter la tendance des dernières années. Parallèlement, la constance de la participation aux programmes financés par des tiers sur la même période confirme l'importance accrue de l'Agence dans la gestion de ces activités, qui constitueront une source de recettes supplémentaire dans les années à venir.

Les activités obligatoires couvrent essentiellement le programme scientifique, un programme de recherche technologique et l'infrastructure technique et de gestion, et permettent, ensemble, à l'ESA de remplir son rôle d'organisme scientifique et technique.

En 2004, le budget du programme scientifique a diminué de 22 % pour retrouver le niveau de ressources annuel moyen de 370 Meuros actuellement en vigueur. Ce montant avait été augmenté à titre exceptionnel de 100 Meuros en 2003, à la suite de l'approbation par le Conseil d'un prêt de relais destiné à couvrir les coûts supplémentaires résultant pour l'essentiel de l'impossibilité de confier le lancement de Rosetta et de SMART-1 à Ariane-5, des conséquences de cette indisponibilité sur les missions Mars Express et Venus Express ainsi que du soutien étendu apporté par le programme aux États membres afin de garantir l'achèvement et la livraison dans les délais des éléments de charge utile.

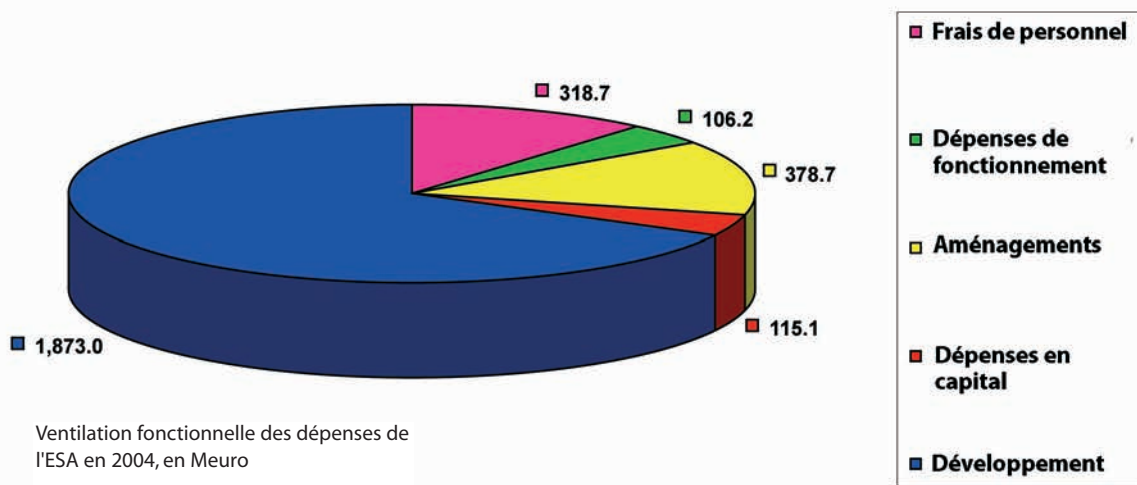
Les crédits de développement d'applications proviennent pour une grande part des programmes facultatifs de l'Agence, auxquels les États participants souscrivent librement.

Environ 20 % du budget total de l'ESA (soit 557,6 Meuros) a été affecté au programme de lanceurs. La qualification réussie du lanceur Ariane-5 ECA est le fruit de l'effort financier consenti par les États participants, qui ont dégagé des fonds supplémentaires et accepté, lors de la session ministérielle du Conseil tenue à Paris en 2003, le transfert de crédits budgétaires disponibles pour d'autres programmes en cours. L'évolution positive des activités relatives aux lanceurs a également été confortée par le lancement du programme Soyouz, qui prévoit la construction de



Ventilation par programme des dépenses de l'ESA en 2004, en Meuro





l'ensemble de lancement Soyouz (ELS) au CSG et l'adaptation du lanceur Soyouz en vue de son exploitation par Arianespace.

C'est également 20 % du budget (soit 553,9 Meuros) qui a été affecté au financement du programme Vols habités, microgravité et exploration, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent. Les quelque 180 Meuros de crédits budgétaires encore disponibles au titre de la première période du programme d'exploitation de l'ISS, qui avaient été bloqués lors de la session ministérielle du Conseil d'Édimbourg en 2001, ont été débloqués et mis à disposition du programme en 2004.

11 % du budget (soit 320,9 Meuros) ont été consacrés cette année au programme de surveillance de la Terre et de son environnement par satellite. Les dépenses budgétaires de ce programme ont baissé de 19 % par rapport à 2003 en raison du fait que les programmes de développement de véhicules spatiaux prévus au titre de la première période du programme enveloppe d'observation de la Terre exigent désormais moins de crédits et que les coûts liés à l'exploitation d'Envisat ont été ramenés à un niveau opérationnel normal.

Le programme de télécommunications a représenté 5 % des dépenses totales de l'Agence en 2004 (131,4 Meuros), soit 18 % de moins qu'en 2003. Cette diminution est due à la révision du plan de travail annuel du programme pour des raisons stratégiques et au report du lancement du programme AlphaBus (ARTES 8).

Le budget du programme de navigation, en hausse de 79 % par rapport à 2003, a représenté 8 % des dépenses totales de l'Agence

(216,2 Meuros). Les activités de développement du programme Galileo, cofinancé par l'Union européenne, ont connu un pic en 2004, avec le lancement de la phase C0, le développement de deux satellites GSTB V2 et l'approvisionnement des services de lancement correspondants.

En 2004, environ 85 % du budget de l'Agence ont servi, dans les États membres, à couvrir les contrats de financement d'activités de recherche et de travaux liés à des projets, à exploiter les installations techniques et opérationnelles et à financer les dépenses en capital et le développement industriel. Les États membres ont également bénéficié, au niveau national, de l'effet multiplicateur de ces investissements et de la création d'emplois résultant de leurs relations industrielles et scientifiques avec l'ESA.

Efficacité accrue

Le Directeur général a poursuivi la politique rigoureuse menée par son prédécesseur pour mettre en œuvre un plan de gestion des ressources financières axé sur l'efficacité afin de garantir aux États membres une meilleure utilisation de leur argent. Les activités de R&D de l'ESA ainsi que ses activités programmatiques ont été préservées, avec un effectif de 1 908 agents à la fin de l'exercice. Les frais de personnel se sont élevés, en 2004, à 11 % du total des dépenses budgétaires de l'ESA tandis que les frais de fonctionnement en ont représenté 4 %, portant le total des dépenses internes à 15 %.

La réforme du système financier de l'Agence est désormais pratiquement achevée ; seules quelques mesures complémentaires sont encore à prévoir dans ce domaine. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement financier en 2003, l'Agence conforme peu à peu ses

procédures internes aux bonnes pratiques européennes, en particulier aux normes comptables IPSAS. Elle s'attache par ailleurs à revoir et perfectionner sans cesse ses outils améliorés de gestion et de compte rendu. Ces outils, qui assurent une meilleure base de planification à moyen terme, une plus grande cohérence avec les chiffres de planification à long terme et une transparence accrue des données budgétaires, permettent de mieux adapter les besoins financiers des programmes aux contributions annuelles des États membres, sans toutefois autoriser le transfert de fonds entre États.

Le système de pilotage budgétaire, conçu pour optimiser l'affectation des crédits et le financement des programmes facultatifs par les États membres, a permis de centraliser en 2004 la gestion de risques budgétaires qui consomme environ 32 % des crédits, soit 891 Meuros. La souplesse de cet outil a permis tout à la fois une réduction des contributions des États participants et l'affectation efficace des ressources budgétaires aux différents programmes facultatifs du fait d'un meilleur contrôle des risques budgétaires.

Système de suivi financier et de facturation ESA (EFIS)

L'EFIS est un outil électronique intégré de gestion des affaires, accessible par Internet et conçu pour l'administration des processus et des données de nature financière pendant toute la durée d'un engagement contracté par l'ESA. Il offre une bonne visibilité et un accès privilégié à toutes les parties concernées que sont le personnel de l'ESA et les fournisseurs industriels. En 2004, la plupart des partenaires industriels de l'ESA ont utilisé ce système de facturation électronique, plus rapide, plus sûr et totalement transparent, qui rend obsolètes les factures papiers. De nouvelles améliorations ont en outre été apportées à l'EFIS, notamment son intégration avec le système d'information interne d'approvisionnement de l'Agence COSY-II, créant un lien en ligne entre l'engagement en amont et le paiement de la facture en aval dans le processus contractuel de l'Agence.

Calcul de barème des contributions aux activités obligatoires

La Convention de l'ESA prescrit que les activités obligatoires de l'Agence sont financées selon un barème de contributions reposant sur le revenu national des États membres, établi sur la base des chiffres des trois dernières années pour lesquelles on dispose de statistiques.

En octobre 2002, le Conseil de l'ESA a adopté un nouveau barème pour la période 2003-2005, calculé selon la méthode révisée approuvée lors de la session ministérielle du Conseil de mars 1997. Les calculs se fondent sur des statistiques de revenu national exprimées dans la monnaie nationale et converties en euros aux taux de conversion annuels. Un poids égal est attribué à chacune des trois années de la période de référence (1998-2000).

Les barèmes de contributions des États membres et coopérants calculés pour les activités obligatoires de l'Agence menées à bien pendant la période triennale 2003-2005 et pour celles liées aux programmes facultatifs exécutées en 2004 figurent dans les tableaux ci-contre.

Contributions aux activités obligatoires (%)		Contributions aux programmes facultatifs (%) (*)	
ALLEMAGNE	23,82	ALLEMAGNE	21,46
AUTRICHE	2,30	AUTRICHE	1,09
BELGIQUE	2,88	BELGIQUE	8,27
DANEMARK	1,85	DANEMARK	0,78
ESPAGNE	6,99	ESPAGNE	5,90
FINLANDE	1,40	FINLANDE	0,56
FRANCE	15,90	FRANCE	32,24
IRLANDE	0,96	IRLANDE	0,29
ITALIE	13,10	ITALIE	11,56
NORVÈGE	1,73	NORVÈGE	1,13
PAYS-BAS	4,51	PAYS-BAS	2,99
PORTUGAL	1,22	PORTUGAL	0,25
ROYAUME-UNI	17,22	ROYAUME-UNI	5,70
SUÈDE	2,66	SUÈDE	2,34
SUISSE	3,46	SUISSE	4,20
TOTAL ÉTATS MEMBRES	100,00	TOTAL ÉTATS MEMBRES	98,76
CANADA	3,43	CANADA	1,00
GRÈCE	-	GRÈCE	0,08
HONGRIE	-	HONGRIE	0,01
LUXEMBOURG	-	LUXEMBOURG	0,08
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,06
TOTAL États coopérants *	3,43	TOTAL États coopérants (**)	1,24
TOTAL ESA	-	TOTAL ESA	100,0

* Y compris les contributions des agences aéronautiques nationales à ARTES-9 GNSS IP (ATMSP)
 ** États participants non-membres liés à l'ESA par un Accord de coopération

Comptes annuels

La mise en œuvre graduelle de la comptabilité d'exercice s'est poursuivie en 2004 afin de mettre peu à peu les comptes de l'Agence en conformité avec cette nouvelle méthode adoptée par un nombre croissant d'États et d'organismes gouvernementaux et préconisée par l'OCDE et la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

Les principes et procédures comptables appliqués aux comptes annuels de l'ESA depuis 2003 reposent sur les normes comptables IPSAS publiées par l'IFAC, sans y être encore

pleinement conformes. La principale dérogation à ces règles concerne le traitement des immobilisations (norme IPSAS 17) qui, selon les pratiques comptables actuelles de l'Agence, sont considérées comme entièrement amorties l'année de leur acquisition et présentées sous forme d'« enregistrements extra-comptables ».

L'adoption d'une comptabilité d'exercice entièrement conforme aux normes IPSAS est actuellement évaluée par l'Agence. Une analyse approfondie de la totalité des coûts, avantages et incidences d'une telle réforme est nécessaire avant son application éventuelle.

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les quatre états financiers présentés ci-après (publiés avant l'audit) résument les comptes annuels 2004 de l'Agence. Ils contiennent des éléments de comparaison par rapport à l'exercice 2003.

En ce qui concerne l'Actif, le solde de 346 Meuros inscrit sous « Comptes bancaires et encaisses » ne couvre pas les crédits gérés pour le Régime de pensions. Ces crédits, qui représentent la part financée du Régime, investie dans ce qu'il est convenu d'appeler le Fonds tampon, sont considérés comme de l'actif à long terme. Les obligations du Régime de pensions, correspondant aux droits dont les membres actifs et pensionnés du personnel de l'Agence sont titulaires, sont estimées à 745 Meuros et la part non encore financée du Régime figure dans les montants à recevoir.

L'essentiel de l'actif à court terme est constitué par 379 Meuros d'avances payées aux fournisseurs au titre des différents programmes en cours de l'Agence. Jusqu'à l'essai ou à la recette des services correspondants, ces paiements sont considérés comme des créances vis-à-vis des contractants.

Les 20 Meuros d'investissements dans des participations constituent le capital apporté à l'entreprise commune Galileo au côté de la Commission européenne.

En ce qui concerne le passif, les contributions payés d'avance et les fonds disponibles au titre de la Régulation correspondent à des montants dus aux États membres, tandis que les charges à payer représentent des dettes vis-à-vis des fournisseurs dont les factures ont été reçues mais non encore payées ou des coûts encourus en 2004 mais non encore facturés.

La provision pour congés non encore pris par le personnel consigne la valeur des journées de congé dues aux membres du personnel, mais non encore prises à la fin de l'année.

L'effet net des provisions et charges à payer apparaît sous la rubrique « Changement de méthode comptable ». Le solde créditeur de 99 Meuros en 2004 peut être considéré comme l'excédent cumulé net des éléments d'actif sur les postes du passif, figurant dans les comptes.

Bien qu'incluses dans l'état de l'actif et du passif, qui offre un aperçu complet des créances, droits à prestations et obligations de l'Agence, les provisions et charges à payer ne sont pas encore financées à ce stade de la réforme des pratiques comptables. C'est pourquoi l'effet net des reprises sur charges à payer de l'exercice précédent augmentées des nouvelles charges à payer figurent sur une ligne distincte de l'état des recettes et dépenses, qui permet l'ajustement des dépenses de l'exercice afin de faire apparaître la totalité des coûts encourus. En 2004, le solde des charges à payer issues de l'exercice précédent a affiché une augmentation nette de 210 Meuros.

L'état des variations de l'actif net / capitaux propres montre l'affectation de l'excédent pour l'exercice suivant, dont une partie, qui apparaît de manière consolidée sous « Changement de méthode comptable », représente l'effet net des provisions et charges à payer.

L'excédent 2004 se monte ainsi à 54 Meuros, résultant de 229 Meuros de sous-consommation de crédits budgétaires, d'un excédent de recettes de 35 Meuros par rapport aux recettes budgétisées, d'autres soldes mineurs et d'une augmentation nette de 210 Meuros des charges à payer issues de l'exercice précédent.

ÉTATS FINANCIERS 2004

1. État des recettes & dépenses pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2004 (en milliers d'euro)

	Cf. NOTES	2004		2003		Augmentation/ Diminution
RECETTES D'EXPLOITATION						
Contributions	II	2,636,209		2,934,572		-298,363
Autres recettes	II	189,267		238,428		-49,161
			2,825,476		3,173,000	-347,524
Recettes au titre des programmes de tiers	Volume II	210,646		199,495		11,151
Plan pour les États coopérants européens	Volume II	2,181		1,000		1,181
Recettes Emplois de gestion/Estrange	Volume II	16,975		5,120		11,856
Recettes Taxe interne	Volume II	102,950		96,162		6,788
			332,752		301,777	30,976
Total Recettes d'exploitation			3,158,228		3,474,777	-316,549
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Budget général	I	188,010		184,112		3,898
Programme scientifique	I	360,038		465,830		-105,792
Observation de la Terre	I	320,963		396,713		-75,750
Télécommunications	I	131,393		163,623		-32,230
Navigation	I	216,197		121,052		95,145
Vols habités	I	553,940		532,635		21,305
Microgravité	I	69,118		69,828		-710
Lanceurs	I	557,596		668,112		-110,516
Technologie	I	83,499		68,597		14,902
CSG Kourou et autres activités	I	86,933		86,409		524
Pensions	I	54,900		48,840		6,060
Total financé par les contributions			2,622,587		2,805,752	-183,165
Programmes de tiers	I	151,954		167,546		-15,592
Plan pour les États coopérants européens	I	533		0		533
Dépenses liées aux emplois de gestion	I	16,494		-10,547		27,041
Projet spécial Estrange/Andøya	I	189		134		55
Taxe interne	I	102,950		96,162		6,788
Variation charges à payer/provisions	XV	220,012		-134,177		354,189
Reclassement de dépenses dans l'actif	XV	-10,000		-10,000		0
			482,132		109,119	373,013
Total dépenses d'exploitation			3,104,719		2,914,871	189,848
DEPENSES HORS EXPLOITATION		0		0		0
Excédent net sur l'exercice			53,509		559,907	-506,397
REPRÉSENTÉ PAR						
Encaisses et comptes bancaires			345,591		365,341	
Autres éléments d'actif			1,518,919		1,565,091	
Contributions payées d'avance, autres éléments de passif			-1,673,681		-1,300,363	
Emprunts dans l'attente de contributions			-4,000		-66,059	
Réserves			-133,320		-4,103	
Excédent net sur l'exercice			53,509		559,907	

2. État de l'actif et du passif au 31 décembre 2004 (en milliers d'euro)

	Cf. NOTES	2004		2003		Augmentation/ Diminution
ACTIF						
<i>Actif à court terme :</i>						
COMPTES BANCAIRES ET ENCAISSES	III	345,591		365,341		-19,750
MONTANTS A RECEVOIR :						
Arriérés de contributions	IV	251,557		362,574		-111,017
Autres clients (net)	V	54,230		2,738		51,492
Autres montants à recevoir	V	68,767		69,844		-1,077
PAIEMENTS D'AVANCES	VI	379,365		392,936		-13,571
			1,099,510		1,193,432	-93,922
<i>Actif à long terme :</i>						
Investissements dans des participations ("Associates")	XV	20,000		10,000		10,000
REGIME DE PENSIONS à financer	VII	557,161		544,081		13,080
REGIME DE PENSIONS Fonds tampon	III, VII	187,839		182,919		4,920
			765,000		737,000	28,000
Total actif			1,864,510		1,930,432	-65,922
PASSIF						
<i>Passif à court terme :</i>						
Contributions versées par anticipation et autres montants à payer aux États membres	IX	228,997		110,882		118,115
Régulation	X	81,214		100,304		-19,090
EMPRUNTS DANS L'ATTENTE DE CONTRIB.	XI	4,000		66,059		-62,059
CHARGES A PAYER	XII	571,782		320,936		250,846
AUTRES DETTES A COURT TERME	XIII	7,061		6,864		197
CONGES NON ENCORE PRIS PAR LE PERSONNEL	XV	39,627		34,379		5,248
			932,681		639,422	293,259
<i>Passif à long terme</i>						
REGIME DE PENSIONS (*)	VII	745,000		727,000		18,000
			745,000		727,000	18,000
Total passif			1,677,681		1,366,422	311,259
ACTIF NET			186,829		564,010	-377,181
ACTIF NET/RESERVES						
RESERVES Télécom 3 bis, GNSS2, ARTES, PPF Envisat, Marecs, gains de change	XIV	34,333		49,293		-14,960
Changement de méthode comptable	XV	98,987		-45,189		144,177
EXCEDENT	Fin.Stat.4	53,509		559,907		-506,397
			186,829		564,010	-377,180
ENREGISTREMENTS EXTRA-COMPTABLES						
Biens, Installations et équipements	VIII	2,597,453		2,567,011		30,442
Immobilisations en cours de réalisation	VIII	513,373		509,417		3,956
INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS			3,110,826		3,076,428	34,398

3. État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2004 (en millions d'euro)

Note	FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	
	Entrées	
1	Contributions 2004 reçues (hors emprunts)	1,687.3
2	Contributions reçues pour la Régulation	497.1
3	Contributions des années antérieures reçues en 2004	183.1
4	Contributions versées par anticipation encaissées	81.3
		2,448.8
5	Recettes au titre des programmes de tiers	175.9
6	Recettes au titre du Plan pour les États coopérants européens	1.1
7	Autres recettes au titre des programmes de l'ASE	155.8
8	Mouvement net des autres montants à recevoir	0.3
9	Mouvement net des autres réserves	12.6
		345.7
		2,794.5
	Sorties	
10	Sorties pour les programmes de l'ASE	-2,539.8
11	Sorties pour les programmes de tiers	-152.0
12	Sorties au titre du Plan pour les États coopérants européens	-0.5
13	Mouvement net des autres montants à payer 2004/2003	0.2
14	Remboursement de contributions	-60.1
		-2,752.2
	Solde net des flux liés aux activités d'exploitation	42.3
	FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	
15	Montants empruntés dans l'attente de contributions	0.0
15	Remboursement d'emprunts bancaires souscrits dans l'attente de contributions	-62.0
	Solde net des flux de trésorerie liés aux activités de financement	-62.0
	Augmentation (diminution) nette des encaisses	-19.7
	ENCAISSES ET COMPTES BANCAIRES AU 31.12.2003	365.3
	ENCAISSES ET COMPTES BANCAIRES AU 31.12.2004	345.6

4. État des variations de l'actif net/capitaux propres sur les années 2003-2004 (en millions d'euro)

	EXCÉDENT	RÉSERVES	CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE	TOTAL ACTIF NET
	(A)	(B)	(C)	(A+B+C)
Solde au 31 décembre 2003 ESA/AF(2004)1	559.9	49.3	-45.2	564.0
Affectation de l'excédent 2003 aux recettes 2004:				
- Programmes financés par les contributions	-251.1			
- Plan pour les États coopérants européens	-1.1			
- Programmes financés par des tiers	-31.8			
- Emplois de gestion et comptes d'ordre	-15.5			
Remboursements aux participants	-116.2			
Ajustements pour charges à payer constatées 2003	-144.2		144.2	144.2
Sous-total Affectation de l'excédent 2003	-559.9			-559.9
Excédent 2004	53.5			53.5
Mouvements net des réserves		-15.0		-15.0
Solde au 31 décembre 2004	53.5	34.3	99.0	186.8